

Charte forestière de territoire expérimentale

Gestion multifonctionnelle de l'espace forestier du Parc naturel régional du Luberon

par Sophie BOURLON

L'espace forestier (forêt et milieux associés) du Parc naturel régional du Luberon (P.N.R.L.) est placé dans un contexte méditerranéen très spécifique.

Il est caractérisé par un exceptionnel patrimoine naturel, culturel et paysager, une faible valeur économique du bois mobilisé, une hétérogénéité de la propriété foncière, des risques majeurs d'incendie, des activités pastorales et cynégétiques encore présentes, une fréquentation touristique croissante et une pression urbaine très forte.

Une réflexion globale en vue d'une gestion multifonctionnelle et participative durable de l'espace forestier est menée sur le territoire du Parc du Luberon.

Ainsi, notamment, des études ont été menées dans le cadre du Programme Life Environnement « *Vers une gestion durable des territoires ruraux remarquables* » :

- Forêt et gestion durable sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon (C.R.P.F. PACA & PNR Luberon, 1999) ;
- Rapport d'audit concernant les conditions et les moyens d'une gestion forestière durable, étude de cas sur le Parc naturel régional du Luberon (CLAUDEZ, 1999) ;
- Rapport sur le « Multiusage des espaces naturels sensibles » (GEYSER, 1999)

Plus récemment, cette réflexion a été poursuivie au travers d'une approche par « unités de gestion forestière et des milieux associés » (BOURLON, 2001 et BOURLON 2001b), unités définies de telle façon qu'elles soient cohérentes tant du point de vue des réalités biogéographiques que des enjeux qui s'y dessinent ; les caractéristiques des milieux naturels et les données socio-économiques ont été décrites pour chaque unité afin de dessiner les enjeux principaux et les objectifs de gestion prioritaires.

Ce travail a été l'occasion de synthétiser des connaissances et d'amener une réflexion méthodologique, utiles dans la perspective des Chartes forestières de territoire (C.F.T.), issues de la récente loi d'orientation forestière et pour lesquelles le P.N.R.L. a été retenu comme site pilote.

Problématique

La forêt du Parc naturel régional du Luberon se place dans un contexte méditerranéen particulier très différent du reste du territoire français.

Le territoire du P.N.R.L. est couvert à 60 % par les milieux naturels dont 92 % sont forestiers (pinèdes, chênaies vertes et pubescentes, cédraies, hêtraies, matorrals et ripisylves). L'espace forestier du Parc est caractérisé par :

- un **intérêt patrimonial majeur** tant du point de vue **naturel** (par la présence d'une importante **diversité écologique** avec 50 520 ha reconnus de Valeur Biologique

Majeure) que **culturel** (avec un riche et remarquable patrimoine architectural, rural et historique),

- une **grande sensibilité aux incendies** et des risques importants de départs de feux,
- une **faible valeur économique du bois** mobilisé (transformation en bois de feu pour le chêne et en bois de trituration pour le pin d'Alep),
- une **hétérogénéité de la propriété foncière** marquée par un fort morcellement,
- des **enjeux paysagers importants**,
- une **pression de chasse** localement implantée au fort poids social,
- des **enclaves agricoles en déprise**,
- des **activités pastorales encore présentes** voire en position de reconquête,
- une **fréquentation touristique croissante** notamment liée à la randonnée,
- une **pression foncière** importante.

Devant cette diversité de milieux et d'usages, il est nécessaire de mettre en œuvre une réflexion globale afin de mener une gestion multifonctionnelle, participative et durable sur le territoire du parc. En associant les propriétaires, gestionnaires et usagers, il s'agit d'être attentif aux attentes et besoins de chacun en respectant une cohérence des aménagements et de la gestion par grandes unités.

Dans le cadre du XII^e Contrat de plan État - Région, le Parc du Luberon souhaitait afficher une stratégie lisible par l'ensemble des acteurs du territoire du Parc.

Objectifs de l'étude

L'étude visait à mener une réflexion sur l'ensemble du territoire du Parc du Luberon au travers d'une approche par « unités de gestion cohérentes » de l'espace forestier (forêt et milieux associés). Plusieurs objectifs étaient fixés :

- **acquérir et mettre en forme** via un SIG (Système d'information géographique) un maximum de **données** nécessaires à l'étude,
- **découper le territoire du Parc du Luberon en unités**, de telle façon qu'elles soient « homogènes » et opérationnelles tant d'un point de vue des caractéristiques biogéographiques que des enjeux qui s'y dessinent,

Photo 1 :

Le Grand Luberon depuis
Saint-Martin
Photo Laget/PNLR



- élaborer une fiche méthodologique rassemblant **les éléments d'informations et les indicateurs** nécessaires à une description fine des unités et à la définition des enjeux et objectifs de gestion,

- **rencontrer les acteurs** pour appuyer l'analyse et les mobiliser autour de cette approche (en dessinant des amorces de projets pilotes),

- obtenir **pour chaque unité une fiche de synthèse** décrivant ses caractéristiques, les enjeux et les objectifs.

Méthodologie et résultats

Principes de découpage en unités cohérentes de gestion

Il a été choisi lors du découpage des unités de se détacher des aspects fonciers et des limites administratives. L'ensemble du territoire des 76 communes (adhérentes ou non au P.N.R.L.) du périmètre du Parc, représentant 177 000 ha, est concerné par l'étude. Le travail s'est appuyé sur les études et zonages existants (PIDAF¹, Secteurs de valeur biologique majeure, ...) via le SIG. Les différents enjeux (écologiques, paysagers, socio-économiques, risques incendie,...) ont aussi été intégrés.

22 unités ont été découpées à l'échelle du 1/60 000^e sur la base de la carte d'occupation du sol du territoire du Parc naturel régional

du Luberon², selon les limites naturelles que forment la couverture forestière et la topographie. La diversité des unités reflète l'hétérogénéité du territoire constitué d'une importante mosaïque de milieux. Certaines unités ont fait l'objet d'une subdivision en sous-unités (Cf. Fig. 1).

Le taux de boisement est variable d'une unité à l'autre. Certaines ne comportent pas une couverture forestière continue mais des boisements interstitiels au sein de zones agricoles et/ou urbaines (par exemple le Pays d'Aigues et le Plateau de Caseneuve). Les massifs forestiers ou bosquets isolés de taille inférieure à une dizaine d'hectares n'ont généralement pas été intégrés aux unités.

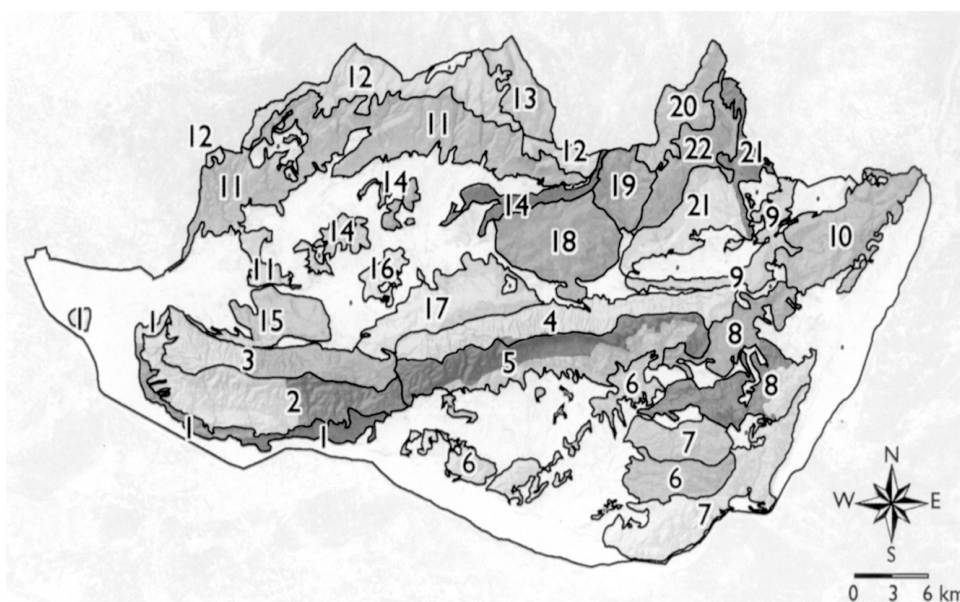
Les interfaces avec les milieux forestiers, d'intérêt majeur en terme de gestion (zones agricoles, milieux ouverts, secteurs urbanisés, etc.), ont été intégrées aux unités. Ainsi, dans les secteurs d'enjeux majeurs en terme de risques de feux de forêt, des bandes d'interfaces entre massifs forestiers et zones urbanisées dites de "protection de village" (P.N.R.L., 1995) ont été englobées dans l'unité de gestion.

Les ripisylves feront l'objet d'une délimitation et d'une réflexion distincte puisqu'elles doivent être prises en compte dans une gestion spécifique des cours d'eau comme cela est fait au travers du SAGE³ du Calavon par exemple.

Bien entendu, étant donné l'échelle du découpage, les limites des unités ont un

- 1 - PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
- 2 - Carte d'occupation du sol du territoire du Parc naturel régional du Luberon réalisée au 1 / 60 000 à partir de données SPOT (XI du 24 juin et du 3 juillet 1999 et XS du 8 novembre 1999)
- 3 - SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Fig. 1 (ci-dessous) : Unités de gestion forestières et des milieux associés du Parc naturel régional du Luberon Carte P.N.R.L.



- Unité 1 : Piémonts sud du Petit Luberon
- Unité 2 : Petit Luberon – Versant sud
- Unité 3 : Petit Luberon – Versant nord
- Unité 4 : Grand Luberon – Versant nord
- Unité 5 : Grand Luberon – Versant sud
- Unité 6 : Pays d'Aigues
- Unité 7 : Collines de basse Durance
- Unité 8 : Pays d'Aigues oriental
- Unité 9 : Collines de Montjustin et des rives du Moyen-Largue
- Unité 10 : Luberon oriental
- Unité 11 : Bas versants des Monts de Vaucluse
- Unité 12 : Hauts versants des Monts de Vaucluse
- Unité 13 : Haut plateau de Lagarde d'Apt
- Unité 14 : Ocre
- Unité 15 : Petit Luberon – Piémonts nord
- Unité 16 : Massif de Roquefure et Bois du Sauvage
- Unité 17 : Plateaux et contreforts des Claparèdes
- Unité 18 : Plateau de Caseneuve
- Unité 19 : Plateaux et collines du Haut-Calavon
- Unité 20 : Massif du Fugara
- Unité 21 : Plateau de Reillanne et versant oriental du Largue
- Unité 22 : Plateaux et collines de Revest-de-Brousses à Saint-Croix-à-Lauze



Photo 2 :
La cédraie
et le Petit Luberon
Photo Laget/PNLR

Fiches descriptives des unités de gestion

- Données générales - Mesures de protection réglementaires et de gestion - Enjeux de gestion (Potentialités forestières, Production de bois, Biodiversité, Risques d'incendie, Activités pastorales, Activités cynégétiques, Accueil du public, Paysage, Patrimoine historique et culturel, Pression urbaine) - Objectifs de gestion

- Milieux naturels

- conditions physiques (données climatiques locales, hydrologie, géologie, topographie),
- stations forestières,
- peuplements forestiers,
- espèces et habitats naturels remarquables,
- éléments géologiques, géomorphologiques remarquables,
- risques d'incendie,
- risques d'origine naturelle pesant sur le milieu (phénomènes d'érosion constatés et potentiels et régulation du régime hydrique).

- Enjeux socio-économiques

- production ligneuse,
- cueillette et autres productions,
- activités pastorales,
- activités cynégétiques,
- accueil du Public,
- richesses historique et culturelle,
- paysages,
- pressions diverses d'origine humaine.

- Equipements - Utilisations et gestions passées - Gestion actuelle - Acteurs de la gestion, actuels et potentiels - Documents de référence

degré de précision peu élevé. Le souhait était avant tout de rendre ces unités perceptibles aux yeux des différents acteurs, en particulier les propriétaires privés, afin qu'ils se sentent concernés par les enjeux qui s'y dessinent.

Description des unités de gestion

Une fiche méthodologique a été élaborée rassemblant les éléments d'informations et indicateurs nécessaires à une description fine des unités et à la définition des enjeux et objectifs. Elle devait aider à mener une description assez précise de chaque unité d'un point de vue administratif et foncier, du cadre réglementaire, des caractéristiques des milieux naturels, du contexte socio-économique, de la gestion passée et actuelle, des enjeux de gestion multifonctionnelle et patrimoniale...

Si la plupart des thématiques ont pu être abordées lors de cette étude, avec des niveaux de description variables, certains champs n'ont pu être renseignés (situations foncières précises en domaine privé, inventaire détaillé des équipements existants, surcoûts liés à une gestion patrimoniale⁴, déclinaison des objectifs en préconisations de gestion spécifiques, indicateurs et éléments de suivi...).

Des fiches descriptives pour chacune des 22 unités de gestion ont ainsi été réalisées (Cf. Encadré).

Bilan et perspectives de l'étude

Bilan

Apports de l'étude

Cette étude a permis d'accéder à une vue d'ensemble de l'espace forestier du Parc. L'approche multifonctionnelle permet de soulever des problématiques parfois négligées ou considérées comme secondaires, tel que le pastoralisme. Au sein de chaque unité les grands enjeux ont été soulignés et les principaux objectifs déterminés, qu'il faudra décliner en actions précises. Un important travail d'animation est à mener.

Une première réunion du comité de pilotage du projet de *Charte forestière de terri-*

toire (C.F.T.) sur le territoire du P.N.R.L. a eu lieu le 28 août 2001 (MAGNIN, 2001b), elle a permis de présenter aux acteurs les résultats de l'étude et de débiter une réflexion commune.

Cette étude a été l'occasion de compléter en partie la base de données du P.N.R.L. qui sera à partager avec les acteurs. Une liste des études à mener et des données à acquérir a été dressée. Enfin, au delà de ce travail de recherche, des propriétaires possédant d'importants domaines forestiers ont été rencontrés. Une réflexion a été initiée sur la gestion patrimoniale en forêt privée d'intérêt écologique, paysager et culturel.

Limites de l'étude

Etant donné l'étendue du périmètre d'étude (les 177 000 ha du périmètre du P.N.R.L.), la multiplicité des thématiques abordées et des acteurs concernés, il a fallu fixer une échelle de travail adaptée au temps disponible. L'approche du territoire du Parc dans sa globalité n'a pu autoriser une grande précision notamment en terme d'analyse des enjeux et de déclinaison des objectifs en actions concrètes et en recommandations de gestion. Le choix d'un découpage administratif à l'échelle de la commune a été préféré par le C.R.P.F. lors de la réunion du comité de pilotage du 21 août 2001 qui y voit une source d'efficacité dans l'animation.

Un affichage clair est essentiel pour permettre aux acteurs de la gestion d'adhérer ou non aux objectifs et aux moyens proposés pour les atteindre. Les 22 unités retenues pourraient être regroupées par grandes unités fonctionnelles articulées autour d'un objectif commun et fédérateur.

Perspectives

Au sein du Parc naturel régional du Luberon

L'engagement du Parc dans la gestion forestière est encadré par sa charte dans le volet *Milieux forestiers*. Différentes mesures de gestion ont été prises ces dernières années : définition de secteurs de Valeur biologique majeure, réalisation des Documents d'objectifs « Natura 2000 », Mesures-agri-environnementales en faveur des milieux ouverts,... Afin de mieux exprimer dans un projet commun la demande collective en



Photo 3 :
Lande à genêt
à Montjustin
Photo Laget/PNLR

impliquant les différents acteurs et gestionnaires privés, une réflexion avait été menée dans le cadre d'un programme de démonstration (financé par l'union européenne au titre du programme Life Environnement) concernant la gestion forestière durable dans le Parc naturel régional du Luberon (C.R.P.F. & P.N.R.L., 1999) et le multi-usage des espaces naturels sensibles (GEYSER, 1999).

La Charte forestière de territoire amorcée par la présente étude vise à placer le Parc dans son rôle de coordinateur d'une politique cohérente de gestion multifonctionnelle des massifs.

Le volet « gestion forestière » de la Charte du P.N.R.L.

L'objectif du Parc est de rechercher des moyens adaptés pour tendre à une gestion patrimoniale à l'échelle de son territoire en concentrant ses efforts sur la forêt privée tout en respectant la cohérence des enjeux identifiés pour chacune des unités de gestion. Il faut noter l'intérêt manifesté par les instances du Parc (MAGNIN, 2001b) pour une approche intégrant l'accueil des publics et de la demande sociale sur l'ensemble du territoire. La charte forestière avec cette approche par unités de gestion devrait être intégrée à la future révision de la Charte du Parc dans son volet forestier.

La gestion patrimoniale

L'inventaire des « peuplements forestiers subnaturels » (ONF-04,1999 et ONF-84, 1999) devra être complété par une étude visant à préciser l'intérêt des peuplements

4 - Ils représentent une réalité à chaque fois que l'on souhaite mettre en œuvre une gestion patrimoniale ; ces surcoûts impliquent la mise en place d'éléments financiers aujourd'hui encore défailants.



Photo 4 :
Le Gest
Photo H. Magnin

sélectionnés. Elle permettra de décider du choix des zones qui seront conservées en évolution naturelle ou pour lesquelles une gestion spécifique sera menée en fonction des objectifs fixés.

Dans la perspective de création de réserves biologiques forestières (réserve biologique intégrale ou dirigée en domaine public et réserve naturelle volontaire en domaine privé), le Parc devra formuler des préconisations de gestion par milieux naturels et stations forestières. Il pourra susciter des projets en saisissant les opportunités qui se présentent concernant des sites d'intérêt patrimonial majeur menacés (mise en place d'un dispositif de suivi scientifique sur la biodiversité et les paramètres sylvicoles). Dès lors, l'intervention publique en terme d'expertises et de suivi sera envisageable en vue d'une aide à la gestion conservatoire.

Le savoir et les techniques acquis en terme de gestion en forêts domaniales et communales soumises au « régime forestier » peuvent servir de référence pour les forêts privées.

Les enjeux de la forêt privée

La forêt privée qui couvre les 2/3 du territoire du Parc reste très peu connue du Parc étant donné notamment la difficulté d'accéder aux documents de gestion la concernant. Les enjeux sont importants, en particulier en terme, de « sylviculture raisonnée » (vieillesse du taillis par exemple) et d'activités de chasse. Les propriétaires privés se retrouvent face à de nombreux intervenants et des problématiques diverses,

des mesures de gestion et réglementaires complexes qui se superposent. Le Parc doit pouvoir jouer son rôle dans l'animation de la forêt privée et la coordination à l'échelle d'un territoire pour mener les actions concrètes découlant des enjeux et objectifs fixés.

Dans le cadre opérationnel, il sera intéressant de pouvoir expérimenter les outils d'animation et de négociation conventionnelle d'intérêt collectif avec les propriétaires. Sur ce point, le Conseil régional (MAGNIN, 2001b) ne financera pas pour le moment ce type de démarche à l'exception de l'accueil du public en forêt dont les critères d'éligibilité sont en cours de définition.

Perspectives en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La démarche "Vers une approche territoriale des espaces forestiers"

Le Conseil régional PACA (2001) mène à l'échelle de la région une réflexion autour d'une approche par "massif forestier" afin de mieux tenir compte des spécificités locales de la forêt régionale, en cohérence avec la Loi d'orientation sur la forêt et en s'appuyant sur la démarche évoquée dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Le Parc du Luberon est concerné par quatre de ces « espaces forestiers » régionaux (Monts de Vaucluse, Plateau d'Albion, Luberon, Collines de Basse Durance).

Des perspectives en terme de projets pilotes

Le Conseil régional PACA et l'Etat soutiennent d'ores et déjà les initiatives menées sur le territoire du Parc en finançant notamment l'*Opération pilote sur « la mise en gestion intégrée de la forêt privée en piémont sud-ouest du Petit Luberon »* (MAGNIN, 2001). Cette unité (unité de gestion 1 « Cheval-Blanc »), aux très forts enjeux de protection contre les incendies et au morcellement foncier important, est un intéressant exemple de projet de gestion intégrée à l'échelle d'un massif, résultat d'une réflexion globale et concertée avec les différents acteurs.

Les Chartes forestières de territoire

Des financements spécifiques de l'Etat (Direction de l'espace rural et de la forêt),

permettent depuis début 2002 la mise en œuvre d'une Charte forestière de territoire expérimentale au sein du P.N.R.L. (Loi d'orientation forestière du 17 avril 2000). Les C.F.T. doivent permettre de replacer l'espace forestier, en intégrant la notion de développement durable, dans un cadre spécifique d'aménagement du territoire, là où une forte demande sociale existe. C'est une chance pour agir de façon spatialisée et concertée sur les sites à enjeux forts identifiés.

Rappel des termes du décret

Art. L 12. Loi N° 2001-602 :

« (...) Une charte forestière de territoire peut être établie pour mener un programme d'actions pluriannuel (...) visant :

- soit à garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières (...);

- soit à favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière, la gestion groupée à l'échelle des massifs (...);

- soit à renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

(...) Cette charte donne lieu à des conventions (...). Ces conventions (...) peuvent donner lieu à des aides publiques en contrepartie des services rendus lorsqu'ils induisent des contraintes particulières ou des surcoûts d'investissement et de gestion. »

Le concept en quelques mots

- **Innovation de la contractualisation :**

• **Initiative des acteurs locaux**, notamment des élus.

• Démarche contractuelle entre des propriétaires offrant **des services et des demandeurs**.

- **Réponse à des problématiques variées :**

• Prises en compte des problématiques forestières sur des **entités spatiales variables** selon les sujets.

• **Concertation** entre les partenaires concernés porteurs des attentes et les **propriétaires forestiers**.

- **Une charte et des conventions d'application :**



Photo 5 :
Vallon de Vidaugue
Photo Laget/PNLR

• Sans préjudice des prérogatives réglementaires de l'État, élaboration des chartes pour **un territoire pertinent** vis-à-vis d'une ou plusieurs problématiques.

• **Convention ayant des incidences financières** (rémunération des services, investissements spécifiques...).

- **Intervention de l'État :**

• **Bonification de 10 %** de la part de l'État dans les investissements forestiers.

• Aides annuelles pour l'expérimentation des **dispositions innovantes** de l'article 32 du **règlement de développement rural**.

• **Crédits d'étude et d'animation.**

Genèse du projet de Charte forestière expérimentale du Parc du Luberon
Originalité de la démarche du Parc du Luberon

- **De l'action concrète concertée sur deux unités**

• **Des demandes** formulées par les acteurs locaux.

• **Des réalités et enjeux** mis en évidence par des expertises : des **actions identifiées** et le montage de projets avec des groupes de travail, des **conventions** engageant les acteurs dans une gestion pérenne avec des objectifs d'intérêt général.

- **.... au cadre général pour le territoire du Parc :**

Des **retours d'expériences** pour aider à :

• **Mobiliser les acteurs**, en particulier les élus et les propriétaires

• Mieux asseoir le **cadre général de la Charte forestière** (volet forestier de la pro-

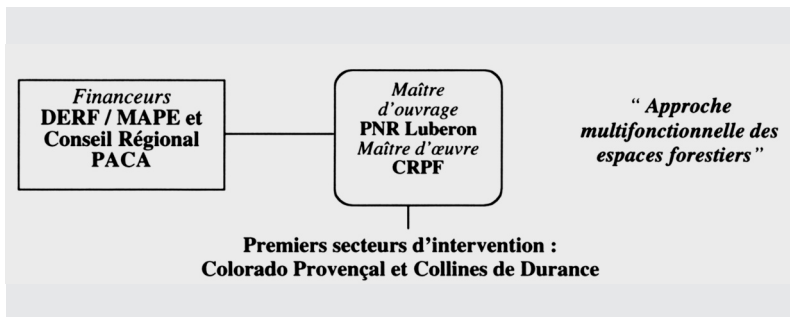


Fig. 2 (ci-dessus)

chaîne Charte du Parc pour 10 ans) : par la concertation et l'acquisition de données de terrain, choix et perspectives de politique territoriale et développement local.

Un projet, des partenaires, un territoire

(Cf. Fig. 2)

Les phases du projet avril 2001 – avril 2002

1. Comité de pilotage : mise en place
2. Analyse et localisation cartographique des enjeux au sein de la zone d'étude, incluant l'analyse foncière.
3. Enquête auprès des acteurs et organisations d'usagers pour reconnaître les demandes.
4. Répartition spatiale et hiérarchisation des enjeux déclinés en objectifs d'intervention.
5. Comité de pilotage : validation intermédiaire.
6. Approfondissement des scénarii d'intervention. Présentation et validation au sein de groupes de travail communaux ou intercommunaux Études pré-opérationnelles des projets d'intervention (conventions, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, montage financier, partenaires techniques ...).
7. Études pré-opérationnelles des projets d'intervention (conventions, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, montage financier, partenaires techniques ...).
8. Séminaire prospectif sur le devenir des espaces forestiers du territoire du Parc.
9. Rédaction du rapport final de la charte forestière de territoire.
10. Comité de pilotage : présentation du document final.
11. Signature du document final par les acteurs et décideurs locaux.

Un travail d'animation a ainsi débuté en

avril 2002 pour une durée d'un an sur le secteur d'intervention retenu pour initier la Charte forestière du Parc du Luberon : la partie Sud-Est des Collines de Durance et le massif du Colorado Provençal.

S.B.

Bibliographie

BOURLON Sophie, 2001 – Approche par unités cohérentes de gestion forestière et des milieux associés du Parc du Luberon, Gestion multifonctionnelle de l'espace forestier – Rapport de fin d'études au PNRL, FIF-ENGREF 9ème promotion– 1 volume de 70 p. + annexes et 1 volume présentant les résultats de l'étude par unité de gestion.

<NÉANT> Sophie, 2001b – Projet de charte forestière de territoire, Gestion multifonctionnelle de l'espace forestier – in Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon, n° 5-2001, p. 122-138

CLAUDEZ Patrick, 1999 – Rapport d'audit concernant les conditions et les moyens d'une gestion forestière durable. Etude de cas : le Parc Naturel Régional du Luberon - Direction de la Nature et des Paysages & Fédération Nationale des PNR de France.

CONSEIL RÉGIONAL PACA, 2001 – "Vers une approche territoriale des espaces forestiers", Réunion de synthèse du 11 avril 2001 présentant les travaux des différents groupes de travail sur les approches "massifs forestiers", Marseille, CR PACA.

CRPF PACA & PNR Luberon, 1999 – Forêt et gestion durable sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon – Programme LIFE Environnement " Gestion des territoires ruraux remarquables ", 11 p. et annexes.

GEYSER, 1999 – Gestion forestière durable dans le parc naturel régional du Luberon, audit patrimonial et multi-usage des espaces naturels sensibles et circulation motorisés– in Fédération des Parcs naturels régionaux de France - Expérimenter pour agir – n° 8, avril 2000 pp. 13-31

MAGNIN, 2001 – Opération pilote sur la mise en gestion intégrée de la forêt privée en peuplements résineux, Site du piémont sud-ouest du petit Luberon – PNRL, Note technique, 4p.

MAGNIN Hervé, 2001b – Projet de Charte de Territoire Forestier sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon – Compte rendu de la réunion du 21 août 2001, Apt, PNRL, 2p.

ONF-04, 1999 – Inventaire des peuplements forestiers subnaturels du Parc Naturel régional du Luberon, département des Alpes de Haute-Provence

ONF-84, 1999 – Inventaire des peuplements forestiers non exploités du Parc Naturel régional du Luberon, département du Vaucluse

PNR du Luberon, 1995 – Mesure Régionale 2-8 : Opération locale de Prévention des incendies du PNR du Luberon et Vaucluse

Sophie BOURLON
Ingénieur au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) PACA, détaché au Parc naturel régional du Luberon (PNRL) pour l'animation de la Charte forestière de territoire du Luberon.

Cet article présente pour partie les résultats d'une étude menée sous la direction d'Hervé Magnin (chargé de mission au PNRL) qui a fait l'objet d'un rapport de fin de formation d'ingénieur forestier (Burlon, 2001) et introduit la Charte forestière de territoire du Luberon.